



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC 26 janvier 2024

Déneigement des bâtiments privés

Les propriétaires de bâtiments doivent assurer le déneigement des accès à leur immeuble, ainsi que veiller au déblaiement des toits afin d'éviter des accidents en cas de chute de neige. L'article 58 du Code des obligations détermine la responsabilité des propriétaires en cas d'accident.

Test des sirènes

Le test annuel de la sirène aura lieu, à Sonvilier comme dans toute la Suisse, le

mercredi 7 février 2024

dès 13h30 afin de vérifier le bon fonctionnement des moyens techniques d'alarme.

Viabilisation Est du village

Les travaux de viabilisation vont se poursuivre cette année. Ils reprennent dès cette semaine, jusqu'à fin février 2024 (en fonction des conditions météorologiques).

L'accès et la circulation à la Rue de la Gare pourront subir des perturbations durant les travaux. Les riverains et les utilisateurs de la rue sont remerciés pour leur compréhension.

Economie locale

Les Autorités ont pris acte de la cessation d'activité de la boulangerie et de l'épicerie.

Elles regrettent la perte de ces commerces et ont pris des contacts, dans la mesure de leurs moyens d'action, avec de potentiels repreneurs ou pour trouver des solutions parallèles.

Elles sont attentives à cette situation et espèrent qu'une alternative pourra être mise en place.

Sonvilier, 26 janvier 2024

Conseil communal